



Le Groslaysien

Bulletin municipal n° 80 - Juin 2025



BUDGET 2025

UNE GESTION PRUDENTE MAIS EFFICACE



> Le fil de l'Actu :

- Présentation du Budget 2025
- Nouveau pôle Santé
- Nouvelle Mutuelle Communale
- Isolation des Glaisières

Domus

Aide et soins à domicile

L'accompagnement à domicile sur-mesure
pour les personnes âgées et handicapées à Groslay

- Aide à l'autonomie
- Aide ménagère
- Garde de nuit et garde de jour
- Sorties accompagnées
- Téléassistance
- Portage de repas
- Accompagnement vie sociale
- Accueil de jour

☎ 01 88 60 07 50

62 rue du Général Leclerc 95410 Groslay



ETS RÉGIS
LESCARCELLE 24h
7/7

POMPES FUNÈBRES • MARBRERIE • CONTRATS OBSÈQUES

MONTMORENCY

23, rue de Groslay

☎ 01 34 28 75 00

N° HABILITATION : 23-95-0165 | N° ORIAS : 18006843

SARCELLES

1 place du Souvenir Français

☎ 01 39 90 07 26

N° HABILITATION : 23-95-0163 | N° ORIAS : 18006843

Permanence téléphonique 24h/24 et 7j/7 et intervention à domicile

1^{ER} RÉSEAU FUNÉRAIRE FONDÉ PAR DES MUTUELLES



EDITO

Chères Groslaysiennes,
Chers Groslaysiens,

Notre ligne est claire et constante depuis 5 ans déjà : pas de gaspillages dans les dépenses de fonctionnement afin de rendre disponibles les ressources nécessaires aux investissements sans augmenter le taux communal de la taxe foncière et avec un endettement maîtrisé.

La dette par habitant n'a cessé de baisser depuis que nous avons mis en place notre politique de gestion saine. Et ce, avec une inflation significative ces dernières années. Malgré un contexte économique complexe, nous avons su maintenir une gestion rigoureuse. Cette approche a permis de réduire notre dette de 12 millions d'euros à notre arrivée à 5 millions d'euros en fin de mandat tout en investissant dans des projets dont la ville avait besoin. Des projets qui n'avaient pas pu être réalisés dans le passé faute de moyens, malgré un taux d'endettement très élevé, tels que la maison médicale, la réhabilitation de la salle des fêtes et de la salle Roger Donnet, l'algéco des Glaisières, la réfection de la cour de l'école maternelle Marie Laurencin et des toilettes de l'école Alphonse Daudet, la réfection de la rue des Mériens, de la partie Est de la rue des carrières et du chemin du champs de l'asile, ainsi que de très nombreux travaux moins visibles qui ont été réalisés et qui vont se poursuivre jusqu'à la fin de ce mandat.

Ainsi, l'année 2025 voit à nouveau des initiatives ambitieuses : des travaux d'isolation thermique dans nos écoles, la mise en place de plus de caméras pour protéger nos concitoyens et pour la vidéoverbalisation, le renforcement de la sécurité dans nos écoles, la pose d'un nouvel ascenseur à la mairie pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux services de l'état civil.

Notre priorité reste également le bien-être de nos habitants. La mise en place d'une mutuelle communale accessible à tous, et qui rencontre un grand succès, ainsi que les initiatives et les services dédiés à nos seniors, témoignent de notre volonté de protéger et d'accompagner chacun dans son quotidien. Nous n'oublions pas les plus jeunes avec des activités périscolaires innovantes : robotique, initiation à la programmation, physique et chimie amusantes, jardinage, anglais, sorties à thèmes dans de très nombreux domaines,



Ces projets, pensés pour répondre aux besoins de tous, s'inscrivent dans une démarche durable et respectueuse de notre environnement. La protection de l'environnement et des ressources est pour nous un enjeu capital. Nous ne faisons pas de l'écologie de façade mais nous nous appuyons sur des données scientifiques fiables pour mener une politique environnementale sans compromis. Les nichoirs pour oiseaux et insectes, les systèmes de récupération des eaux pluviales, la pépinière du jardin pédagogique sont des projets qui ne font pas de bruit mais qui peuvent faire la différence dans le temps.

Enfin, la culture, le sport et la convivialité continuent d'animer notre ville. Que ce soit à travers les activités de la médiathèque, les événements festifs ou les succès de l'Étoile Groslay Basket ou du club de football, nous renforçons les liens qui nous unissent et faisons de Groslay une commune où il fait bon vivre.

Permettez-moi de saluer dans ces lignes les agents du service public communal, qui, année après année, font toujours mieux avec des moyens pourtant contraints. Ils redoublent d'inventivité pour vous accueillir, entretenir notre commune, l'animer, la rendre toujours plus solidaire, accompagner nos enfants et notre jeunesse. Chacun sait ce que notre commune leur doit. Je les remercie sincèrement.

Notre ambition est que chaque Groslaysienne et chaque Groslaysien puisse bénéficier quotidiennement d'une ville plus sûre et dans laquelle il fait bon vivre grâce à une bonne gestion retrouvée.

Fidèlement, votre maire,
Patrick Cancouët



Mairie de Groslay : 21, rue du Général Leclerc - 95410 Groslay, Tél. : 01 34 28 68 68 • Directeur de la publication : Patrick Cancouët
• Rédacteur en chef : Nando Cito • Membres du comité de Rédaction : Patrick Cancouët, Nando Cito, Emmanuel Girault, Marina Le Derff • Conception/Photos : Emmanuel Girault, Marina Le Derff - Tél. : 01 34 28 68 43 • Régie publicitaire : LVC Communication, Tél. : 06 11 59 05 32 • Impression : Corlet, Tél. : 02 31 59 53 00 • Dépôt légal : 2^e trimestre 2025 ISSN 2825-2829.

UNE GESTION FINANCIÈRE Saine et équilibrée

En faisant preuve de prudence en raison de l'inflation et des baisses des dotations de l'Etat, la ville a dégagé des marges de manœuvre qui ont permis de favoriser un programme de dépenses d'investissement et de maintenir les services rendus aux Groslaysiens.

Les résultats financiers de la commune pour l'année 2024 montrent une gestion maîtrisée, avec un résultat positif de 903 630 €, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs indicateurs clés permettent de mesurer la performance de cette gestion financière :

L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT : 1 940 577 €

L'excédent dégagé en 2024 de 1 940 577 € indique une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

Grâce à une maîtrise des charges courantes et à une gestion stricte des prévisions budgétaires, la commune a réussi à dégager un excédent significatif.

Cet excédent constitue une réserve qui permettra de renforcer la capacité d'investissement de la commune pour de futurs projets et de faire face aux imprévus.

L'ÉPARGNE NETTE : 1 821 857 €

L'épargne nette s'établit à 1 821 857 €, elle représente la capacité de la commune à autofinancer une partie de ses investissements et reflète donc une gestion prudente et efficace.

L'épargne nette obtenue cette année montre que la commune est parvenue à dégager des ressources suffisantes pour réduire sa dépendance à l'emprunt et maintenir une autonomie financière renforcée.

UNE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT DE 2,6 ANS :

La gestion de la dette a constitué une priorité pour la commune de Groslay au cours des dernières années. En 2019, la dette de la commune était de 11 496 398 €.

En dépit des investissements réalisés, cette dette atteindra de manière significative au 31 décembre 2025, un solde total de 6 248 311 €.

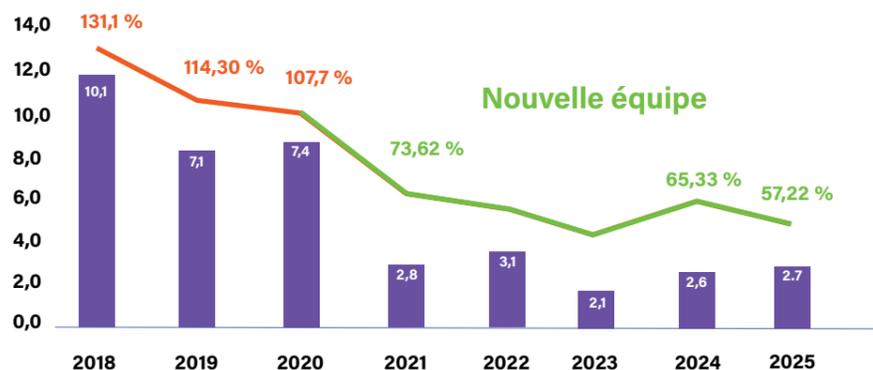
Cette réduction de la dette, de 5 248 087 € en cinq ans, est le fruit d'une gestion prudente et ciblée, visant à maîtriser les charges financières et à limiter le recours à l'emprunt.

La réduction de la dette a été réalisée tout en poursuivant les investissements nécessaires à la modernisation des infrastructures.

Le ratio de capacité de désendettement, estimé à 2,6 ans, indique que la commune pourrait théoriquement rembourser l'intégralité de sa dette en 2,6 ans si nécessaire.

Ce ratio est un bon indicateur de la solvabilité de la commune et montre que la collectivité dispose de la capacité financière pour honorer ses engagements sans mettre en péril ses finances.

L'ÉVOLUTION DE LA DETTE ET LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



Dettes totales de la commune :

2019 : 11 496 398 €

2025 : 6 248 311 €

■ Capacité de désendettement
■ Taux d'endettement

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE POUR 2025 :

Le budget d'investissement est un levier stratégique essentiel pour la commune. A la différence du budget de fonctionnement, qui répond aux besoins quotidiens de la collectivité, il est tourné vers l'avenir, préparant des projets ambitieux à moyen et long terme. Le budget d'investissement repose sur deux grandes catégories : les dépenses et les recettes.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Elles correspondent aux fonds engagés pour réaliser des projets structurants tels que la construction de nouveaux équipements, la réhabilitation d'infrastructures existantes ou l'aménagement de l'espace public. Ces investissements ont pour objectif de valoriser le patrimoine communal, d'améliorer les équipements publics et de répondre aux besoins de la population.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Pour financer ces projets, la commune peut compter sur différentes recettes. Celles-ci proviennent de plusieurs sources : des subventions de l'État ou des collectivités, des taxes d'aménagement, des recettes issues des investissements réalisés, ou encore des emprunts.

EN PLAÇANT LA RIGUEUR BUDGÉTAIRE AU COEUR DE SES PRIORITÉS, LA COMMUNE A SU ÉQUILIBRER SES DÉPENSES TOUT EN RESTANT FIDÈLE À SA MISSION DE SERVICE PUBLIC. LES INVESTISSEMENTS ONT ÉTÉ ORIENTÉS VERS QUATRE GRANDS AXES STRATÉGIQUES : LES BÂTIMENTS PUBLICS, LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, LA VOIRIE ET L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS.



BATIMENTS MUNICIPAUX

- > **RAVALEMENT ET ISOLATION DES GLAISIERES :**
780 000 €
- > **EGLISE SAINT MARTIN :**
- Etude structurelle globale de l'édifice 30 000 €
- > **HOTEL DE VILLE :**
- Ravalement et isolation thermique : 45 000 €
- Ascenseur hôtel de ville pour accès PMR : 61 800 €

- > **SALLE ROGER DONNET :**
- Travaux : 218 895 €
- Couvertine mitoyenne : 7 910 €
- > **ACQUISITION 32 RUE A. MOLINIER :**
- Réhabilitation toiture, VMC, Chaufferie 65 000 €
- > **MOULIN DE LAULNAY (Nouveau projet) :**
Installation des Services Techniques : 10 000 €



ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

- > **ECOLE ALPHONSE DAUDET :**
- Création d'une classe scientifique : 10 973 €
- Réfection de la couverture ALSH : 26 790 €
- Pose de claustras et de film occultant : 14 680 €
- Réfection du faux plafond de la Farandoline : 34 347 €
- Travaux EP EU Daudet bat C : 12 375 €

- > **ECOLE LES GLAISIERES :**
- Isolation thermique par l'extérieur et changement des stores (1^{ère} tranche Bâtiment D) : 800 880 €
- Réhabilitation et mise en conformité des toilettes : 70 000 €



ESPACES VERTS

- > **PARCS DE LA COQUE :**
- Installation de nouveaux jeux : 80 000 €
- Travaux EP EU Daudet bat C : 12 375 €
- > **AMENAGEMENT TERRAIN DES OUCHES :**
3 115 €

- > **CIMETIERE :**
- Ossuaire : 30 000 €
- Clôture : 35 000 €
- > **FLEURISSEMENT VILLE & TERRAIN DES OUCHES :**
12 000 €



CIRCULATION / VOIRIE

- > **CAMPAGNE D'ENROBÉ + TROTTOIRS :**
68 000 €
- > **RUE DU CHAMP DE L'ASILE**
(Enfouissement des réseaux et réfection chaussée) : 1 091 715 €
- > **RUE DU LAC MARCHAIS :**
Réfection des trottoirs et bordures : 232 156 €
- > **RUE DES CARRIERES :** 867 274 €

- > **CHEMIN DU SAVAT :**
Réfection enrobés et petits aménagements : 100 000 €
- > **PARKING PHILIPPE HODICQ :** 10 000 €
- > **ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) :**
150 000 €
- > **ECLAIRAGE PUBLIC :**
- Renouvellement des candélabres, des leds : 335 071 €
- > **32 RUE ALBERT MOLINIER :** 65 000 €

ACQUISITIONS FONCIERES

La commune a procédé à des acquisitions foncières afin de renforcer son patrimoine immobilier et d'accompagner les projets d'aménagement à long terme, notamment :

- L'achat d'une parcelle bâtie au 32 rue de Molinier pour 562 000 € a permis de concrétiser un projet destiné à l'extension du parc de logements pour les agents municipaux.
- L'acquisition de la parcelle cadastrée AL n°583 (14 rue Thiers) pour un montant de 10 000 € a permis de compléter le parc immobilier communal.
- Un investissement de 6 080 € pour l'achat de parcelles rue Jean Briquet a été effectué pour garantir l'extension des espaces publics.
- La commune a procédé à l'acquisition des parcelles cadastrées AI n°246 et AM n°211, pour un montant de 2 506 €.

MATERIEL ET ÉQUIPEMENTS

Les dépenses d'acquisition de matériel ont permis d'améliorer les conditions de travail et la qualité des services municipaux :

- L'investissement de 34 921 € dans le renouvellement de la baie informatique a permis d'assurer une gestion efficace des données de la commune.
- 44 649 € ont été consacrés à l'acquisition de divers équipements (mobilier scolaire, mobilier de bureau, etc.) afin d'offrir des espaces de travail adaptés aux agents municipaux et à la commune.

LE BILAN DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2024, MET EN LUMIÈRE L'ENGAGEMENT CONSTANT DE LA COMMUNE DE GROSLAY EN FAVEUR DE LA MODERNISATION DE SES INFRASTRUCTURES ET DE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES GROSLAYSIENS.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE :

> LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les différentes sources de recettes permettent aux communes de financer leurs dépenses courantes et leurs investissements pour le développement local. Elles proviennent de plusieurs sources principales :

I) La Fiscalité :

- **Impôts locaux :** les communes perçoivent des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation foncière des entreprises.
- **Fiscalité indirecte :** la taxe de séjour pour les communes touristiques et la taxe locale sur la publicité extérieure.

II) Dotations et subventions de l'État :

- **Dotations globales de fonctionnement (DGF) :** C'est la principale dotation versée par l'État aux communes. Elle est répartie en fonction d'indicateurs de ressources et de charges propres à chaque collectivité.
- **Autres dotations :** Il existe également des dotations spécifiques pour atténuer les inégalités entre les territoires, comme la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale.
- **Recettes de location et d'occupation du domaine public :** Cela inclut les emplacements de taxis, les marchés, le stationnement, et les terrasses de café.
- **Recettes des services :** Les communes peuvent également percevoir des recettes provenant de la vente de services publics locaux, comme les cantines scolaires ou les activités culturelles.

Recettes de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Impôt et taxes	5 470 955 €	5 876 987 €	6 275 933 €	6 630 845 €
Dotations et attributions	2 562 893 €	2 330 175 €	2 294 809 €	2 247 414 €
Recettes des services	647 106 €	723 430 €	898 997 €	937 196 €
Droits de mutation	641 823 €	546 219 €	427 641 €	283 376 €
Autres (Produits exceptionnels...)	442 668 €	188 232 €	564 682 €	533 042 €
Recettes d'ordre (Provisions...)	100 000 €	-	1 823 €	80 756 €
Total recettes de fonctionnement	10 434 429 €	10 206 467 €	11 067 578 €	11 226 703 €

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT FAIT LE CHOIX STRATÉGIQUE DE MAINTENIR LE TAUX DES IMPÔTS LOCAUX INCHANGÉS DEPUIS 2020, CONFORMÉMENT À LEUR POLITIQUE DE STABILITÉ FISCALE. C'EST UN ENGAGEMENT CLAIR À LIMITER LA PRESSION FISCALE SUR LES GROSLAYSIENS ET À PRÉSERVER LEUR POUVOIR D'ACHAT, EN DÉPIT DES ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES. EN MAINTENANT CE TAUX, LA MUNICIPALITÉ MONTRE SA VOLONTÉ DE SOUTENIR LES ADMINISTRÉS FACE À DES ANNÉES D'INCERTITUDES ÉCONOMIQUES.

> LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le volume total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 8 355 690 €. Ces dépenses, indispensables au bon fonctionnement des services communaux, ont été fortement impactées en 2024 par la hausse de l'inflation, la réforme des indices des fonctionnaires, et l'augmentation des coûts des matières premières.

• Charges à caractère général :

Ce chapitre regroupe les dépenses essentielles aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux contrats de maintenance et à l'entretien courant. L'inflation sur les matières premières en 2024 a engendré une hausse significative des coûts des fournitures et des travaux d'entretien. Les prix du bois, du béton et de l'acier ont impacté les budgets des équipements communaux. L'augmentation du prix des combustibles et de l'électricité a entraîné une forte hausse des charges énergétiques pour les bâtiments municipaux, nécessitant des ajustements budgétaires. Les prestataires et fournisseurs ont répercuté cette inflation sur leurs tarifs, impactant les contrats de maintenance, les fournitures administratives et scolaires, ainsi que les prestations événementielles.

Aucune compensation spécifique n'a été prévue par la loi de finances 2024, obligeant la commune à absorber ces surcoûts dans son budget de fonctionnement.

• Dépenses de personnel :

Les charges de personnel représentent désormais 55,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 54,7 % en 2023. La réforme des indices des fonctionnaires, entrée en vigueur en 2024, a provoqué une augmentation mécanique des rémunérations, qui s'est traduite par une hausse durable de la masse salariale. L'inflation a également impacté les cotisations sociales et les charges patronales, alourdissant les coûts pour la commune.

• Charges de gestion courante :

Ce chapitre comprend les indemnités des élus, les subventions aux associations et au CCAS, les frais de contingents incendie et les participations aux syndicats intercommunaux.

• Charges financières :

Les charges financières s'élèvent à 250 764,53 € et concernent principalement les intérêts des emprunts. Les emprunts contractés étant à taux fixe, la commune n'a pas été exposée à la hausse des taux d'intérêt décidée par la Banque centrale européenne en 2024.

Dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges de personnel	4 188 774 €	4 239 441 €	4 358 463 €	4 633 570 €
Prestataires extérieurs	986 764 €	1 043 685 €	1 012 762 €	865 677 €
Charges financières réelles dont intérêt emprunts	300 528 €	262 659 €	194 953 €	250 764 €
Entretien de voirie et bâtiments	278 258 €	266 281 €	237 534 €	214 607 €
Autres charges de gestion courante	1 324 491 €	679 427 €	687 878 €	778 218 €
Energie, fluides et fournitures diverses	517 356 €	831 844 €	797 408 €	929 574 €
Charges diverses	564 978 €	513 816 €	676 682 €	683 277 €
Sous total (Dépenses réelles)	8 161 152 €	7 837 157 €	7 965 683 €	8 355 690 €
Dépenses d'ordre (Amortissements, Provisions...)	906 211 €	863 668 €	886 748 €	930 435 €
Total	9 067 363 €	8 700 825 €	8 852 432 €	9 286 126 €

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 :

Les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dégagés au titre de l'exercice 2024, sont affectés en totalité, dès la plus proche décision budgétaire suivant le CFU.

Conformément à l'article R2311-12 du Code général des collectivités territoriales et à la nomenclature comptable M57, l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Il est également possible d'affecter une partie de cet excédent en réserves pour renforcer la capacité d'autofinancement.

Lors de la présentation du Compte financier, il a été établi que :

- Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 1 940 577,51 €.
- La section d'investissement présente un besoin de financement de 1 036 946,91 €.

En conséquence, l'affectation du résultat se décompose comme suit :

- 1 036 946,91 € sont prélevés pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- 590 886,60 € sont également affectés en réserves pour anticiper de futurs besoins en investissement.
- Le reliquat de 312 744 € est reporté en section de fonctionnement du Budget Primitif 2025.

CETTE RÉPARTITION ASSURE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE TOUT EN CONSOLIDANT L'AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS FUTURS.

NOUVEAU PÔLE DE SANTÉ : OUVERTURE PRÉVUE EN 2026

Dans le cadre de son engagement pour améliorer l'accès aux soins, la ville de Groslay, en partenariat avec un investisseur privé et Groslaysien, accueillera un nouveau pôle médical dans la future zone d'activité des Monts du Val d'Oise.

UN ESPACE MODERNE ET FONCTIONNEL

Ce centre médical s'étendra sur une superficie d'environ 600m² et regroupera 21 cabinets médicaux et paramédicaux, où s'installeront au moins trois médecins généralistes.

Au rez-de-chaussée, plusieurs services seront disponibles ;

- une crèche,
- une parapharmacie,
- un centre optique et auditif.

UN PROJET STRUCTURANT POUR LA COMMUNE

En parallèle de ce pôle médical, la ville prévoit également l'installation d'un centre de radiologie et d'un centre de prélèvement pour analyses médicales rue Carnot, afin d'élargir encore davantage l'offre de soins à Groslay.

UN EMPLACEMENT STRATÉGIQUE ET UN PROJET SOUTENU

Idéalement situé à proximité de la gare de Groslay, d'un arrêt de bus, et doté d'un parking gratuit, ce pôle de santé a été rendu possible grâce à l'engagement financier de Jérémy Samama, pharmacien de la gare, qui joue un rôle clé dans ce projet, avec le soutien de la Mairie et de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée. Les permis de construire avaient été validés et signés par la Mairie avant l'entrée en vigueur du nouveau PLU. Ce dernier point avait d'ailleurs été contesté par l'opposition.

RECRUTEMENT EN COURS

La recherche active de spécialistes est en cours, notamment pour un cardiologue et un ORL. Les professionnels intéressés sont invités à obtenir plus d'informations en contactant le 06 50 49 20 94.

UN PROJET SANS COÛT POUR LES HABITANTS

Ce pôle médical, essentiel pour la commune, ne coûtera rien aux contribuables Groslaysiens.

DÉNOMINATION DE VOIES

Dans l'enceinte de cette zone d'activité, cinq noms de voies ont été choisis par la Ville. Ainsi, certaines d'elles portent désormais les noms de personnalités scientifiques : Anne-Marie Staub, Léonard de Vinci, Pierre Bézier, Nicolas Tesla et Gustave Eiffel.



UN NOUVEAU QUARTIER EKO-VALLÉE EN 2026 :

La dernière phase d'aménagement du village d'entreprises nouvelle génération Eko-vallée poursuit son implantation sur la zone économique des Monts du Val-d'Oise, malgré l'incendie criminel intervenu dans la nuit du 30 juin 2023. Il accueillera 3 espaces de restauration, une salle de sport, un hôtel 3 étoiles et des locaux d'activités commerciales.

Sur les premiers aménagements, outre un très grand nombre de fournisseurs destinés aux entreprises professionnelles, les particuliers Groslaysiens peuvent accéder à plusieurs enseignes dont ; un centre de contrôle technique, des appareils et des services de maintien à domicile, du matériel et produits du miel, des soins anti-âge et épilation laser ainsi qu'un centre conseil en formations CAP et BAC pro.



TRAVAUX D'ISOLATION À L'ÉCOLE DES GLAISIERES

Depuis le début de l'année, des travaux d'isolation sont en cours sur une partie de l'école des Glaisières. Cette opération vise à améliorer le confort thermique des élèves et du personnel tout en optimisant la performance énergétique du bâtiment.



L'isolation extérieure des murs permettra, de réduire de 20 à 25 % les déperditions thermiques du bâtiment. Avec la construction d'un Accueil de Loisirs, la réhabilitation des toilettes et l'isolation thermique, le coût total estimé est de 1 724 894,50 €, dont 301 419 € avant 2023 et 24 938 € en 2024.

UN PLAN ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Remplacement progressif de l'ensemble des néons traditionnels par des ampoules LED basse consommation, dans le cadre d'un plan économies d'énergie programmé sur l'ensemble des bâtiments communaux.





**CONTRÔLE TECHNIQUE
AUTOMOBILE
ET CATÉGORIE L
(MOTO, VOITURE SANS PERMIS, ...)**
Avec ou sans rendez-vous
Tél. : 01 34 17 91 11

-15€ sur présentation du bulletin

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00
Samedi de 7h30 à 18h30

Véhicules électriques
Équipé 4x4
Agrégé **GPL**

201, rue Jules Ferry
95360 MONTMAGNY




FILLOUX
Z.I. des Cures
5, avenue des Cures
95580 Andilly

01.39.89.21.21
contact@fillouxsas.eu
www.fillouxsas.eu






RÉGIE PUBLICITAIRE
DU MAGAZINE MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GROSLAY

*Commerçants,
artisans,
entrepreneurs,
vous souhaitez faire
connaître votre activité ?*

Pour tout conseil ou réservation
de votre espace publicitaire : Pascal GAUTHIER
06 80 71 07 07



Établissement public
médico-social
www.bellealliance.fr

ESRP & SAMSAH
CHANGER DE CAP AVEC UN HANDICAP

L'Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle accompagne les personnes en situation de handicap dans leur démarche d'insertion socio-professionnelle, grâce à un suivi personnalisé et adapté :

- Accompagnement global médico-psycho-social & pédagogique
- Élaboration du projet professionnel
- Formations qualifiantes/pré-qualifiantes, remise à niveau, FLE, dispositif jeunes adultes...

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes en situation de Handicap Psychique a pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes accompagnées.

- Favoriser le retour ou le maintien à domicile de la personne afin d'y vivre de façon autonome ;
- Accompagner la personne dans son environnement de proximité
- Lui permettre d'être autonome dans sa capacité à se soigner par la mise en place d'un suivi médical et paramédical

Public ESRP : personne reconnue travailleur handicapé (tout type de handicap) de 16 à + 60 ans

Public SAMSAH : personne en situation de handicap psychique, de 18 à 60 ans, domiciliée dans le val d'Oise

8 rue Albert Molinier
BP 52 - 95410 Groslay
Tél : 01 39 34 30 00
accueilcbsa@bellealliance.fr

3 rue Jules Vincent
95410 Groslay
Tél : 01 34 17 81 27
accueil.samsah@bellealliance.fr

LES AVEZ-VOUS VUS ?

Certains les ont déjà aperçus Axél, Zoé, Lisa et Thomas ont fait leur apparition aux abords des groupes scolaires de Groslay.



Ces silhouettes d'environ 1,05 m, conçues avec un matériau rétro-réfléchissant, ont été installées pour renforcer la visibilité des passages piétons et rappeler aux automobilistes l'importance de redoubler de vigilance aux abords des écoles, notamment en cas de faible luminosité.

Placées stratégiquement avant les passages piétons, ces silhouettes attirent l'attention des conducteurs et les incitent à ralentir à l'approche des écoles. En 2024, 440 piétons ont été tués en France, c'est plus d'un piéton par jour qui tombe sous les roues d'un véhicule.



NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR LES VÉHICULES NON HOMOLOGUÉS

À compter de la signature du présent arrêté, la circulation de véhicules à deux roues à moteur, de tricycles à moteur ou de quadricycles à moteur non homologués est interdite sur les sentiers destinés à la randonnée pédestre, les espaces très fragiles comme les zones humides (marais, étang même à sec), les pelouses sèches et les forêts ainsi qu'aux tracés éphémères ou clandestins (piste créée à force de passages répétés au sol alors que le propriétaire n'a jamais eu l'intention de créer un tel chemin à cet emplacement) sur

tout le territoire de la commune de Groslay.

Article 3 : Le fait de circuler avec ces véhicules non homologués (dont les mini-motos) est passible de sanctions pénales et administratives prévues aux articles L321-1-1 et L325-1 à L325-9 du code de la route soit :

- Une amende prévue par les contraventions de cinquième classe.
- La confiscation et la destruction du véhicule dans les conditions prévues aux articles L325-1 à L325-9 du Code de la route.

LA VIDEO-VERBALISATION UNE SÉCURITÉ ACCRUE 24H/24

Pour améliorer la sécurité des Groslaysiens, la ville installera courant juin, un système de vidéo-verbalisation, sur 10 intersections sélectionnées pour leur dangerosité. Ce dispositif, orchestré par le Maire, conjointement avec la Police Municipale, sécurisera davantage ces zones sensibles par la réduction des infractions.



Prochainement, une dizaine de caméras modulables de haute résolution, permettront une surveillance 24h/24 et pourront être déplacées et ajustées en fonction des besoins et des retours d'expérience.

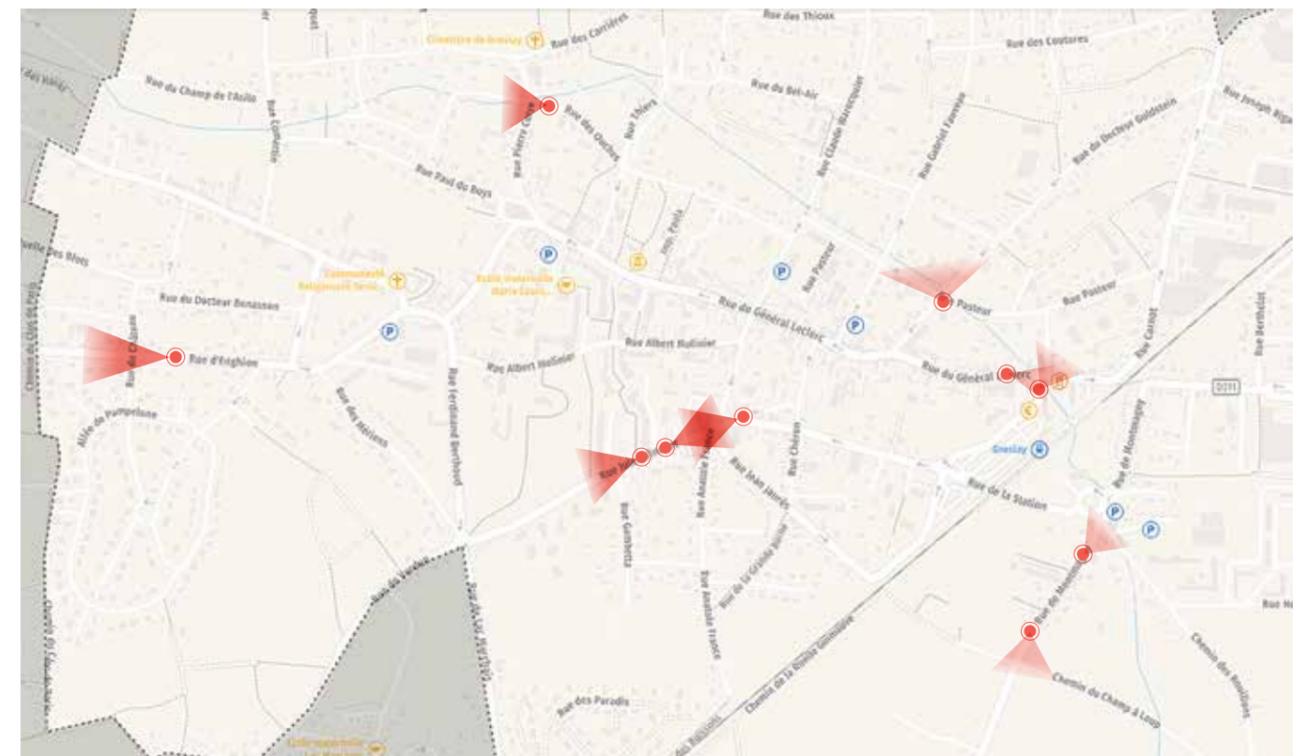
Les principales infractions visées, en raison des emplacements choisis et de la réglementation pour ce type de système seront :

- Le non respect des STOP,
- Les stationnements gênants et en double file,
- Le non-respect de la priorité sur les passages piétons,
- L'usage du téléphone tenu en main,
- Le non port du casque cyclo et moto,
- La circulation en sens interdit.

Avec 32 caméras de surveillance déjà déployées, ce projet s'ajoute aux mesures de sécurité existantes.

Plusieurs points stratégiques, tels que la rue d'Enghien, la rue Lavoisier, la rue Jules Vincent, les Glaisières, et l'intersection Champ à Loup/Montmagny, ont été retenus.

Un agent du service de Police Municipale assurera la vidéo-verbalisation quelques heures par jour, et les contrevenants recevront les amendes directement à leur domicile sous dix jours.



UNE CAMPAGNE D'ENROBÉS SUR LA VOIRIE COMMUNALE

Si l'entretien des routes communales est généralement de la responsabilité de la mairie, les routes départementales et nationales qui traversent la commune, sont de la responsabilité et à la charge du département ou de l'État.

La Ville s'est engagée dans une campagne d'enrobés d'un montant de 63 000 € pour pallier au trafic régulier de véhicules, notamment les poids lourds et aux intempéries qui dégradent nos rues de manière récurrente. Réalisée en quelques jours, c'est par le Chemin du Savat que cette opération a débuté.

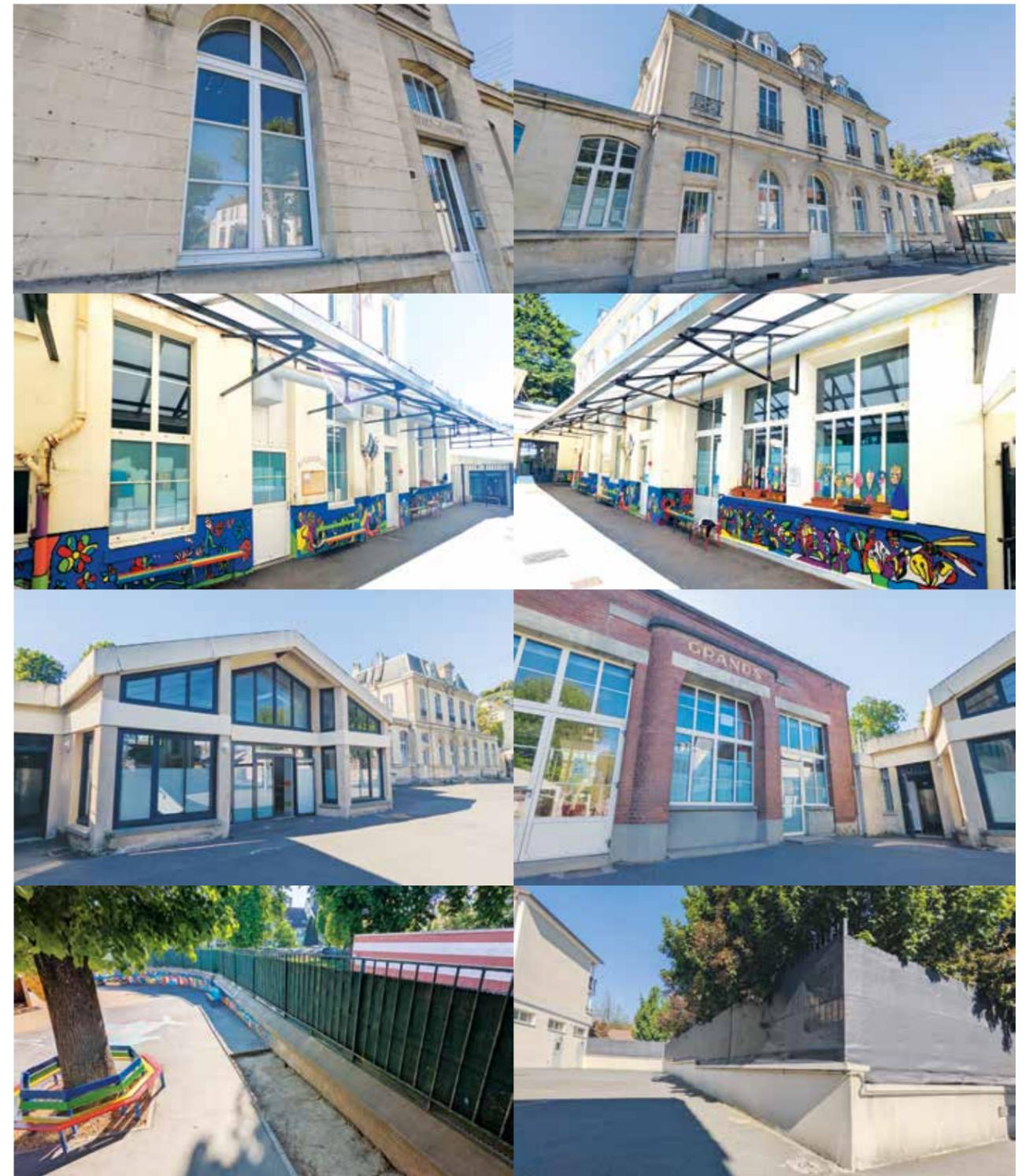
D'autres voies étaient concernées :

- Chemin du Grand Sentier
 - Rue Comartin
 - Rue Albert Molinier
 - Rue Anatole France
 - Rue du Lavoir
 - Rue des Carrières
 - Rue de l'Isle
- Parking de la gare
 - Rue des Ouches
 - Rue du Bel Air
 - Rue Thiers
 - Allée de la Pommeraie
 - Chemin des Buttes
 - Chemin de la Haie des Champs
 - Rue Pierre Corre



SÉCURITÉ DANS NOS ECOLES

Depuis 2015, les vagues d'attentats successives ont conduit le gouvernement à établir de nouvelles dispositions réglementaires en vue de sécuriser écoles, collèges et lycées. Un Plan Particulier de Mise en Sûreté des personnes (PPMS) fixe un certain nombre d'obligations légales, dont la mise en place de films sur les vitrages des écoles, à la fois opacifiants et anti-effraction.



UNE MUTUELLE COMMUNALE ACCESSIBLE À TOUS

À l'initiative du Maire, la mise en place d'une mutuelle communale, en partenariat avec la Prévoyance Mutualiste, remporte un énorme succès. Ce dispositif solidaire permet à chaque Groslaysien de bénéficier d'une complémentaire santé à tarif préférentiel, adaptée à ses besoins et à son budget.



UNE SOLUTION SANTÉ POUR TOUS

La mutuelle communale est accessible sans conditions d'âge ou de ressources. Elle s'adresse à tous les habitants de la commune, et tout particulièrement à ceux qui rencontrent des difficultés d'accès aux soins : retraités, jeunes, familles sans complémentaire santé, personnes non éligibles à la complémentaire santé solidaire, etc.

DES FORMULES ADAPTÉES ET DES TARIFS ATTRACTIFS

Trois formules de garanties sont proposées, avec 4 options au choix, dont 3 responsables intégrant le dispositif 100% santé (optique, dentaire, audiology...).

Les tarifs commencent à :

- 15,99 € / mois pour les moins de 25 ans
- 27,96 € / mois pour les moins de 60 ans
- 33,31 € / mois pour les plus de 60 ans

Ces formules permettent d'optimiser les remboursements tout en maîtrisant le coût de sa complémentaire.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Changer de mutuelle pour une offre plus avantageuse est simple et rapide. Un conseiller est à votre disposition pour étudier votre situation et vous aider à choisir la formule la plus adaptée à vos besoins.

UNE MUTUELLE DE PROXIMITÉ

Implantée à Groslay, 100% Val-d'Oisienne, cette mutuelle est née d'un engagement local en faveur de l'accès à la santé pour tous.



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter La Prévoyance Mutualiste :

- Par téléphone au 01 39 83 40 60
- Par mail à l'adresse accueil@pmif.fr
- En agence : 26 rue du Général Leclerc.

LES NOUVEAUTÉS DE LA MÉDIATHEQUE

Supplémentant les bibliothèques, les médiathèques proposent désormais, non seulement une plus grande diversité de contenus plébiscités par les différents publics, mais également un accompagnement aux nouvelles pratiques liées à la culture et au développement personnel.



À l'inverse d'une peluche, qui fait appel à l'affectivité ou à un tricycle qui favorise le développement moteur, l'acquisition de jeux éducatifs par la Mairie, permettra aux assistantes maternelles et aux crèches de la commune de travailler sur le développement intellectuel des enfants de moins de 3 ans.



L'accès en ligne à la musique, aux films et aux séries, via les plateformes de streaming, a fait progressivement disparaître de notre quotidien les supports de lecture de nos CD et DVD, rendant inaccessible l'ensemble du catalogue proposé par le réseau des médiathèques.

Pour y remédier la Ville a fait l'acquisition d'une dizaine de lecteur multisupports. Désormais, rien de plus simple ; empruntez, branchez et profitez !

Au printemps, les nouveautés sont arrivées, avec des albums jeunesse de grande qualité pour inciter dès le plus jeune âge, nos petits Groslaysiens à développer et conserver le goût de la lecture.



ACTUALITÉ DES SENIORS

Tout au long de l'année, le CCAS de la ville, comme c'est le cas pour les enfants de l'accueil de loisirs, organise des animations à l'intention des seniors, l'occasion de partager des moments conviviaux et de remédier à l'isolement, cette fois-ci, à travers de nouvelles expériences.



GALETTE DES ROIS



CHANDELEUR DÉGUISÉ



SORTIE AU MUSÉE DES INVALIDES



ATELIER INFORMATIQUE AU BRICOLAB

Tous les jeudis de 14h30 à 16h30 au Bricolab, le CCAS propose aux seniors Groslysiens, un atelier pour mieux comprendre le vocabulaire informatique et maîtriser les bases de Windows.

Au programme :

- Principes de fonctionnement de Windows
- Personnalisation de l'interface
- Création et gestion des dossiers et fichiers
- Utilisation du clavier et des raccourcis
- Composition d'un ordinateur et ses périphériques
- Partitionnement d'un disque dur

SERVICES AUX SENIORS

Aide au maintien à domicile ou aux transports vers les magasins d'alimentation, la commune accompagne nos seniors dans les nécessités et les fragilités du quotidien.

> UN MINIBUS RÉSERVÉ AUX SENIORS

Chaque mardi matin, le CCAS met à disposition des seniors groslysiens, un mini-bus pour les aider à faire leurs courses. Pour bénéficier de cette prestation gratuite, ils doivent s'inscrire au 01 34 28 68 63.

Mardi 6 Mai Grand frais	Mardi 13 Mai Lidl	Mardi 20 Mai Intermarché	Mardi 27 Mai Grand frais	Mardi 3 Juin Lidl	Mardi 10 Juin Intermarché	Mardi 17 Juin Grand frais	Mardi 24 Juin Lidl
Mardi 1 ^{er} Juil. Intermarché	Mardi 8 Juil. Grand frais	Mardi 15 Juil. Lidl	Mardi 22 Juil. Intermarché	Mardi 29 Juil. Grand frais	Mardi 5 Août Lidl	Mardi 12 Août Intermarché	Mardi 19 Août Grand frais
Mardi 26 Août Lidl	Mardi 2 Sept Intermarché	Mardi 9 Sept Grand frais	Mardi 16 Sept Lidl	Mardi 23 Sept Intermarché	Mardi 30 Sept Grand frais	Mardi 7 Oct. Lidl	Mardi 14 Oct. Intermarché
Mardi 21 Oct. Grand frais	Mardi 25 Oct. Intermarché	Mardi 28 Oct. Lidl	Mardi 4 Nov. Intermarché	Mardi 12 Nov. Grand frais	Mardi 18 Nov. Lidl	Mardi 25 Nov. Intermarché	Mardi 2 Déc. Grand frais
Mardi 9 Déc. Lidl	Mardi 16 Déc. Intermarché	Mardi 23 Déc. Grand frais	Mardi 30 Déc. Lidl				

> UNE TÉLÉASSISTANCE PROPOSÉE PAR LE DÉPARTEMENT, POUR NOS SENIORS

La téléassistance permet à une personne âgée ou personne handicapée d'obtenir rapidement de l'aide ou l'intervention des secours 24h/24 depuis son domicile, quel que soit le problème rencontré, en pressant le bouton d'une télécommande qu'elle porte sur elle.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Un transmetteur est branché à domicile sur la ligne téléphonique et une prise secteur par un technicien. Une télécommande permet ensuite à la personne âgée ou personne handicapée de déclencher à distance un appel, par simple pression du doigt. Elle est reliée à la centrale d'écoute à toute heure du jour et de la nuit.

La télécommande est étanche et peut prendre plusieurs formes :

- une télécommande "classique" qui se porte en collier ou se clipse,
- une télécommande montre,
- une télécommande qui détecte également les chutes.

Les appareils sont automatiquement testés chaque semaine afin de vérifier le bon état de fonctionnement de la ligne téléphonique.



COMBIEN ÇA COÛTE ?

En passant par la société VITARIS, partenaire du Département, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel.

Pour les personnes non imposables, c'est le Département qui finance l'abonnement.

Le coût des prestations et le montant des aides proposées sont consultables sur le formulaire de souscription via le lien www.senior.valdoise.fr/1082

Téléchargez le formulaire de souscription via le lien <https://www.senior.valdoise.fr/1082-la-teleassistance.htm>

LES SEMAINES MULTI-ACTIVITÉS DE L'ACTION JEUNESSE

Pendant les vacances de février, les ados ont pu profiter d'un programme d'activités varié. Les sorties : Patinoire, Disney, Escape Lab Paris. Les activités intérieures : Karoké, Crêpes Party, Jeux Sportifs à la Salle Pichery.

LES VACANCES DE FÉVRIER DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Comme les adolescents, les plus jeunes ont également profité d'un programme varié et ludique. Les sorties : Musée de la Musique, Youpi Parc - Les activités intérieures : Atelier Scientifique, Grands Jeux...



FLEURISSEMENT DE LA VILLE

Avec le retour des beaux jours, Groslay se transforme et se pare de pleins de couleurs. Tulipes, jonquilles et autres floraisons viennent égayer nos rues, parcs et espaces publics, offrant à tous les habitants un cadre de vie encore plus agréable.

UN ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ

Au-delà de l'aspect esthétique, ce fleurissement s'inscrit dans une démarche de valorisation des espaces verts et de respect de la biodiversité. Le choix de plantations vivaces plutôt qu'annuelles, durables et économes en eau, témoigne de la volonté de la commune de s'inscrire dans le développement durable.

UNE INVITATION À LA PROMENADE

Le printemps est aussi l'occasion de (re)découvrir les espaces publics de la ville : Parc Marcel Glo, Parc de la Coque, Parc des Gallerands, Parc Girard, Le Lavoir. Ces lieux deviennent le temps d'une balade ou d'une pause, de véritables bulles de nature et de fraîcheur au cœur de la ville.



GRAND CONCOURS DE MAISONS ET BALCONS FLEURIS

La commune de Groslay lance son Grand Concours de Maisons et Balcons Fleuris, une belle occasion pour les habitants de mettre en valeur leur cadre de vie tout en contribuant à l'embellissement de la ville.

UN CONCOURS OUVERT À TOUS

Que vous soyez propriétaire ou locataire, vous pouvez participer à cette initiative qui vise à récompenser les plus beaux aménagements floraux. L'objectif est de valoriser la biodiversité, le cadre de vie et le patrimoine végétal de la commune.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury évaluera les réalisations selon plusieurs critères, notamment l'harmonie des compositions, la diversité des plantations et la créativité.



• Renseignements au tél. : 01 34 28 68 64
 • Courriel : asso.sport.culture@mairie-groslay.fr
 • Site internet : www.mairie-groslay.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION :

Retournez ce bulletin, disponible également en Mairie ou sur le site internet de la ville, avant le 30 juin au service culture, sports & vie associative, 21 rue du Général Leclerc.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Bâtiment : Etage : Tél. :

Courriel :

Choisissez votre catégorie uniquement visible de la rue :

- Maison avec jardin
- Balcon
- Fenêtre ou cour

Date : / / 2025

Signature :



UNE RECONNAISSANCE POUR LES PARTICIPANTS :

Grâce à la Ville et à l'implication de vos commerçants, chaque participant verra son engagement valorisé et pourra recevoir une récompense lors de la remise des prix. Alors à vos plantations, prêt... fleurissez !

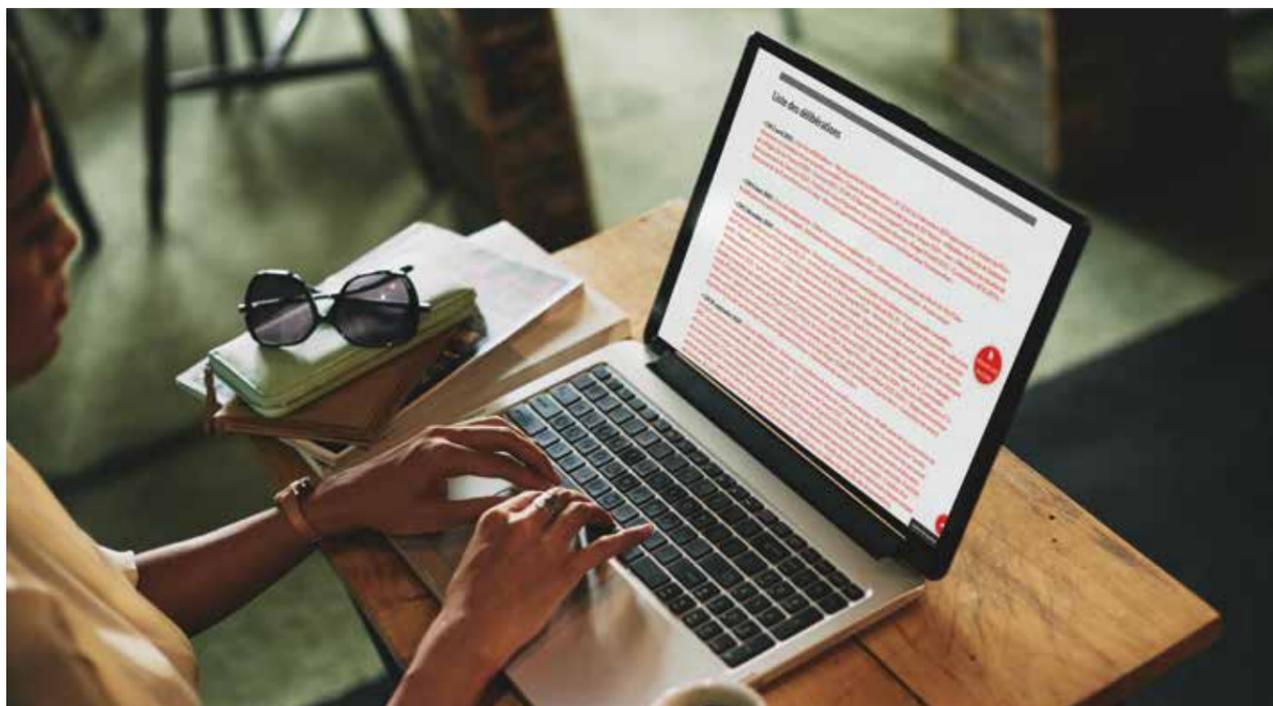
FAITES DE LA MUSIQUE !

Samedi 21 juin, à l'occasion de la fête de la musique, la Ville de Groslay vous permet de vous produire en public, sur le parvis de la Mairie.

> En savoir + : asso.sport.culture@mairie-groslay.fr

RÉFORME DES RÈGLES DE PUBLICITÉ ET DE CONSERVATION DES ACTES PRIS PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Depuis le 1^{er} juillet 2022, (articles R. 2131-1, R. 3131-2, R. 4141-2) les actes pris par les collectivités territoriales sont diffusés sous format électronique.



Cette ordonnance met fin à l'obligation d'assurer l'affichage ou la publication papier. La publicité dématérialisée devient donc, avec la transmission au préfet le cas échéant, la formalité qui confère à l'acte son caractère exécutoire.

Ils doivent ainsi être mis à disposition du public :

- sur le site internet de la collectivité ou du groupement dans leur intégralité,
- sous un format non modifiable,
- dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

Par ailleurs, il convient de conserver l'acte de manière permanente et gratuite.

Les collectivités territoriales et leurs groupements sont tenues de fournir une version papier d'un acte publié sous forme électronique à quiconque en fait la demande.

Cependant les collectivités territoriales et leurs groupements ne sont pas tenues de donner suite aux demandes abusives, qui doivent être appréciées notamment au regard de leur nombre ou par leur caractère répétitif ou systématique.

Désormais, consultez où que vous soyez,
les documents administratifs de la commune sur :
<https://www.mairie-groslay.fr/14461-actes-administratifs.htm>

COMPÉTITION ET SOLIDARITÉ AU COEUR DU PROJET

L'Étoile Groslay Basket (EGB) continue de marquer les esprits avec une saison remarquable, où le club s'affiche fièrement dans le haut du classement à tous les niveaux.



Cette année, toutes les catégories, de la plus jeune à la plus adulte, évoluent au minimum en Division 1, et le reste des équipes est engagé en régional. Ce succès sur le terrain témoigne de la qualité du travail de formation et de l'engagement des joueurs et entraîneurs. Une progression qui reflète un véritable projet sportif ambitieux, axé sur l'excellence et l'encouragement à la performance, tout en favorisant l'épanouissement des jeunes talents.

L'un des plus beaux succès de l'EGB réside dans le développement du pôle masculin, particulièrement à travers la génération 2022 qui a contribué à être la base de nos U20 d'aujourd'hui. Depuis trois ans, cette équipe a montré une incroyable progression, passant d'un niveau départemental pour atteindre le second niveau régional. Ce parcours exemplaire a permis à cette génération de se hisser parmi les meilleurs clubs d'Île-de-France, atteignant même le top 12, voire le top 10. Un accomplissement historique pour le club, qui témoigne non seulement du travail sportif, mais aussi de l'accompagnement mental essentiel à cette réussite. Cette évolution est le fruit d'un objectif commun partagé par toutes les catégories, de U17 à seniors, et d'un travail collectif en synergie avec la région 3, un travail à la fois technique, tactique et mental, véritablement au cœur du projet de l'EGB.

L'un des moments forts de la saison a été la participation de trois de nos catégories aux finales de la Coupe du Val d'Oise : U17M, U20M et Séniors. Ces équipes ont brillamment défendu les couleurs du club en atteignant la finale, une performance exceptionnelle qui démontre la qualité et l'ambition de nos équipes. En Séniors, cette dynamique a porté ses fruits puisque l'équipe a remporté la finale de la Coupe du Val d'Oise, une victoire historique qui récompense l'engagement et la cohésion de l'ensemble des joueurs, entraîneurs et bénévoles.

Mais l'EGB, ce n'est pas seulement du basket. Le club est aussi très investi dans le domaine social. Dans un esprit de solidarité, des initiatives comme les bacs à bouchons ont permis de financer un déambulateur

pour un enfant handicapé, et une collecte de peluches a été organisée pour apporter du réconfort aux enfants. Ces actions, soutenues par l'ensemble des membres du club, sont un parfait exemple de l'engagement du club au-delà du sport. Elles renforcent les liens avec la communauté locale et montrent que l'EGB ne se contente pas de performer, mais qu'il œuvre également pour un monde meilleur.

Aujourd'hui, l'EGB fait face à un défi de taille : le financement. Bien que le club connaisse un grand succès, il a besoin de nouveaux partenaires et financements pour continuer à se développer, améliorer les infrastructures et remplacer un matériel vieillissant. Les frais d'arbitrage en région, bien que nécessaires, représentent un coût élevé que le club doit gérer pour permettre aux équipes de participer à des compétitions de qualité. Afin de continuer à assurer la progression de ses équipes et à offrir des conditions optimales d'entraînement et de compétition, le club cherche des solutions durables pour pérenniser son développement.

Le succès du club ne serait pas possible sans l'aide précieuse de tous les bénévoles qui, semaine après semaine, soutiennent les équipes, organisent des événements et assurent le bon fonctionnement du club. Leur dévouement est le ciment qui permet à l'EGB de prospérer et de continuer à offrir aux jeunes basketteurs une chance de briller. Ces bénévoles, véritables moteurs du club, assurent un rôle fondamental dans la pérennité des valeurs humaines du projet.

L'Étoile Groslay Basket, c'est bien plus qu'un club de basketball. C'est un projet humain, solidaire et ambitieux. Le club s'engage à continuer d'offrir des opportunités aux jeunes talents et à nourrir cette dynamique de succès. Pour cela, il invite tous les passionnés de basket et les entreprises locales à rejoindre l'aventure en devenant partenaires ou en soutenant le projet par leurs contributions. Ensemble, il est possible de bâtir un avenir encore plus brillant pour l'EGB, et de faire en sorte que ce club exceptionnel continue à rayonner dans la région et au-delà.



ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE RLP DU 2 AU 18 JUIN 2025

Le règlement local de publicité (RLP) est un document d'urbanisme élaboré à l'initiative du maire et approuvé par délibération du conseil municipal. Il a pour vocation de conserver un cadre de vie agréable pour les habitants en maîtrisant la publicité sur son territoire.



L'élaboration du RLP doit ainsi permettre de :

- Lutter contre la pollution visuelle et limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur les paysages et le cadre de vie,
- Améliorer l'attractivité de la ville par la mise en valeur de l'activité économique, en apportant une réponse équitable et adaptée aux besoins en communication extérieure des acteurs économiques,
- Encadrer la publicité, les enseignes et les préenseignes pour garantir la meilleure insertion paysagère possible des dispositifs.

OÙ EN EST LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU RLP ?

Par décision en date du 14 novembre 2019, le Conseil municipal a prescrit la révision générale du règlement local de publicité (R.L.P.), fixé les objectifs poursuivis et défini les modalités de concertation. Le 21 mai 2024, le Conseil municipal a débattu sur les orientations générales du futur R.L.P.

Après plusieurs mois de travail, le dossier de R.L.P. a été arrêté par le Conseil Municipal en date du 2 décembre 2024. Ce projet peut désormais être soumis à une enquête publique **qui aura lieu du lundi 02 juin 2025 au mercredi 18 juin 2025 inclus.**

OÙ TROUVER LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

- Sur le site internet rubrique :

"actualités"/"Projet du Règlement Local de Publicité"
à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-groslay.fr/actualite/21083/2301-projet-du-reglement-local-de-publicite.htm>

- Salle des mariages de l'Hôtel de Ville, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie

Les pièces du dossier, en version papier et en version numérique sur un ordinateur dédié, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire-enquêteur, seront disponibles dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Maurice Floquet a été désigné par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Jacques Baland en qualité de commissaire suppléant.

Ses permanences se tiendront,
en Mairie, aux dates
et aux horaires suivants :

- le 02 juin 2025 de 13h30 à 16h30,
- le 09 juin 2025 de 16h à 19h,
- le 18 juin 2025 de 14h à 17h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie.

RAPPORT S.E.D.I.F : QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE À GROSLEY

- Température de l'eau (< 25) : 10,8°
- Ph (> 6,5 < 9) : 7,8
- Caractéristiques organoleptiques :
 - Couleur : 0
 - Odeur : 0
 - Saveur : 0
- Turbidité néphélogométrique (< 2) : < 0,1 NFU.
- Aluminium (< 200) : < 10 µg/l.
- Ammonium en NH4 (< 0,10) : < 0,05 mg/l

Paramètres microbiologiques :

- Bact. aér. revivifiables à 22° - 68h : 0 n/ml
- Bact. aér. revivifiables à 36° - 44h : 0 n/ml
- Bactéries coliformes : 0 n/100ml
 - Bact. et spores sulfito-rédu./ml : 0 n/100ml
 - Entérocoques : 0 n/100ml
 - Escherichia coli : 0 n/100ml.

> AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

COLLECTES DES DÉCHETS



PAVILLONS

A sortir le dimanche soir 18h
(du 15/03 au 29/11)



A sortir le 1^{er} lundi matin du mois avant 16h



A sortir le mercredi soir 18h



A sortir le 3^e mardi soir du mois 19h



COLLECTIFS

A sortir le dimanche soir et le jeudi soir 18h



A sortir le mercredi soir 18h



A sortir le 1^{er} lundi du mois avant 16h



A sortir le 3^e mardi soir du mois 19h



> Rappel : il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte des déchets définies par la Mairie (jour, horaires, tri). Dans les 2 cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende de 135 €.

> En savoir + : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963

PRODUITS TOXIQUES ET POLLUANTS :

Collecte une fois par trimestre
Place du Marché de 9h à 13h
20 septembre

(huile de vidange, batteries, néons, produits phytosanitaires, solvants, pots de peinture).
Réservé aux particuliers : sur présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation de domicile.

MÉDICAMENTS :

Rapportez-les chez votre pharmacien.

PILES :

Dépôt dans les grandes surfaces ou les magasins spécialisés dans la vente d'appareils ménagers, photographes, etc.

NE PAS METTRE AUX ENCOMBRANTS :

- les gravats qui doivent être amenés en déchetterie,
- les déchets verts (herbe tondue, branchages ...) font l'objet d'une collecte spécifique ou doivent être déposés en déchetterie,
- les pneus usagés doivent être repris gratuitement par votre garagiste,
- les bouteilles de gaz doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte,
- les véhicules à moteur (carcasse de voiture) doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage,
- les pots de peinture et autres déchets dangereux sont à apporter soit en déchetterie, soit lors de la collecte du camion Démétox,
- les palettes de bois,
- les textiles sont à apporter dans les bornes dédiées.

DEUX DÉCHÈTERIES SONT À VOTRE DISPOSITION :

- A Sarcelles
en possession d'une carte d'accès à commander auprès du Syndicat Emeraude.
- Au Plessis Bouchard
12, rue Marcel Dassault
en possession d'un justificatif de domicile

AIDEZ-NOUS
À GARDER
NOTRE VILLE
PROPRE



SYNDICAT
EMERAUDE :

172, chaussée Jules César
95130 Le Plessis-Bouchard

Contact :

Tél. : 01 34 11 92 92

Courriel :

contact@syndicat-emeraude.com
www.syndicat-emeraude.com

— Nous adressons aux mariés tous nos vœux de bonheur pour leur union —

- Yulia Danilenko et Florent Dias
célébré le 25 février 2025
- Maria Odete De Almeida et João Nunes
célébré le 10 mai 2025
- Laurine Frenois et Loïc Martins
célébré le 8 mars 2025
- Sofia Robert et Matthieu Delagrange
célébré le 28 mai 2025

— Nous adressons aux heureux parents toutes nos félicitations
et aux bébés tous nos vœux de bienvenue —

- Renaud Binder
née le 30 septembre 2024

— Nous adressons aux familles nos plus sincères condoléances
pour la disparition de —

- Stéphane Petitpez
décédé le 21 février 2025, à 53 ans



Renée Parmeggiani Au fil du temps

C'est avec une infinie tristesse que nous annonçons la disparition de Renée Parmeggiani, figure bienveillante de Groslay et présidente de l'association "De Fil en aiguilles".

Très tôt, un goût prononcé pour les activités manuelles et artistiques aiguille sa vie professionnelle vers la confection. Puis, quelques cours de peinture sur soie et sur porcelaine viendront enrichir son univers artistique.

Entourée d'une dizaine de passionnées, elle monte une association dédiée au Patchwork où s'échangent

savoirs, techniques et créativité. Dans les années 90, elles élargissent leur domaine de compétence dans un atelier situé, à la Madeleine, à Paris, se fournissent en produits de Patchwork à Dijon, assistent une documentation importante. Si leur production est aussi diverse et créative, c'est parce- qu'elles partagent tout ; les projets comme les points de vue.

Doigts de fée et tisseuse de liens, Renée tire sa révérence le 21 mars à 87 ans, drapée d'humilité.

— BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERCES & SERVICES : —



OPTEA REGARD & SON

- Adresse : 66, rue du Général Leclerc
- Tél. : 09 53 84 22 09



LES GOURMANDISES DE MARLÈNE

- Chocolaterie artisanale depuis 2014
- Adresse : 20, rue de la station

AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY :

Dix mois nous séparent des prochaines élections municipales mais le ton de la future campagne est donné.

Mentir sans vergogne et faire semblant pour tromper les électeurs paraissent être devenus la devise de la gauche qui se dit sans étiquette parce qu'à Groslay ils ont compris que c'était mieux pour eux d'avancer masqués.

Depuis quelques temps, ils essayent de faire croire aux administrés d'avoir à cœur leur sécurité. Malheureusement, ils se sont opposés à toutes les décisions que nous avons prises pour faire de Groslay une ville plus sûre, et cela depuis le début, c'est ce que révèlent les comptes rendus des conseils municipaux (CM).

Dès novembre 2020, nous avons proposé des astreintes de la PM pour permettre la prise en charge des appels hors horaires de service, F. Jeffroy se demanda pourquoi avions-nous besoin d'une astreinte, est-ce qu'il y avait assez de délits pour la justifier ?

En juin 2022, F. Jeffroy commença sa bataille autour du fait qu'à son avis, à Groslay il y a trop de policiers par habitants. En CM il se demande "est-ce vraiment la priorité et le besoin actuel ?".

En novembre 2022, F. Jeffroy conteste le nombre de policiers municipaux mais aussi les achats d'équipements pour la PM et leurs entraînements. En mars 2023, P. Geffrotin, nouvelle recrue de F. Jeffroy, prend la relève : non seulement il dénonce le nombre d'agents par habitants mais il est aussi contre les caméras de vidéosurveillance qu'il voudrait remplacer par des pots de fleurs, et en conséquence, la liste Jeffroy a voté contre le budget. En novembre 2023, P. Moussard joue la même partition en déclarant que la liste de gauche n'est pas d'accord de dépenser autant pour la PM. En avril 2024, F. Jeffroy explique pourquoi ils ont voté contre le budget : la partie la plus importante de son explication concerne à nouveau les coûts de la sécurité qui selon lui explosent. Pour terminer, en mai 2024, F. Jeffroy reconnaît que, à son avis, la sécurité est un domaine trop dispendieux pour Groslay. Quoi qu'il arrive, cette habitude de masquer la vérité va de pair avec l'illusion de proposer un sondage pour savoir ce que les Groslaysiens veulent. Ils nous l'ont dit : sécurité, bonne gestion et qualité de vie.

UNIS POUR GROSLAY :

LES DÉCISIONS FINANCIÈRES PRISES PAR LA MAJORITÉ : IMPACTS LOCAUX

Dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes, la gestion des finances d'une mairie est un exercice d'équilibre délicat. Le budget municipal, divisé entre fonctionnement et investissement, reflète les priorités politiques et les choix stratégiques du maire. Les décisions prises ont un impact concret sur notre vie quotidienne.

Récemment, à la suite du vote du compte administratif, nous avons constaté la réduction du budget de fonctionnement. C'est le cas lorsqu'on observe une baisse des crédits alloués à l'entretien courant : voirie peu entretenue, ralentissement des réparations ou encore manque de travaux préventifs sur des bâtiments publics. Même notre église classée monument historique voit son entretien repoussé, aucun dossier en cours sur les travaux pourtant nécessaires, rien de fait depuis 2020.

Dans le même temps, certaines dépenses restent gelées, comme les subventions aux associations. Malgré l'inflation ou l'élargissement des activités proposées, de nombreuses associations n'ont pas vu leurs aides revalorisées. Même s'il permet de contenir les dépenses, ce gel affaiblit progressivement le tissu associatif local, un élément essentiel du lien social.

Ces choix, bien qu'ils puissent sembler techniques, sont profondément politiques. Ils traduisent des arbitrages, parfois contraints, entre l'entretien du patrimoine, la qualité des services et le soutien à la vie locale. Cela conduit également à une dévalorisation de vos biens. Cependant, il est inscrit 230 000.00 € pour des caméras pour la vidéo verbalisation coût estimatif qui ne comprend pas les charges du personnel !

Pour nous citoyens, comprendre ces décisions permet de mieux saisir les enjeux du mandat municipal. Car derrière chaque ligne budgétaire, ce sont des priorités, des valeurs et une vision de notre commune qui se dessinent. Pour une démocratie locale vivante, il est essentiel de bien lire ces choix.

Le réveil en 2026/2027 va être difficile. Nous n'avons pas la même définition du "Bon Vivre à GROSLAY "

GROSLAY TERRE D'AVENIR :

LE MAIRE N'A PAS LE MONOPOLE DE LA SECURITE DES GROSLAYSIENNES ET GROSLAYSIENS

Contrairement à ce que le Maire répète avec insistance, les élus Groslay Terre d'Avenir ont toujours porté une attention particulière à la sécurité des Groslaysiennes et les Groslaysiens.

Nos engagements lors de l'élection municipale de 2020 le prouvent : élargir les plages de travail de la police municipale et augmenter ses effectifs, maintenir la vidéoprotection, développer la coopération entre les acteurs de la sécurité. Depuis 2020, nous avons demandé la création d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, des mesures pour améliorer la sécurité dans les rues de la République et de Montmagny. Le maire a toujours refusé !

Le renforcement de la police ne peut constituer la seule réponse pour assurer la sécurité des biens et des personnes. La prévention est également nécessaire, hélas grande absente de la politique du maire. Elle passe par l'écoute des Groslaysiens dont l'expérience de la ville permet d'identifier les lieux, les moments et les personnes susceptibles de créer de l'insécurité. La prévention passe également par l'éducation, la pédagogie, l'explication et le rappel des règles. Mais nous ne manquerons jamais de fermeté pour recourir à la sanction lorsqu'elle est justifiée.

La protection des Groslaysiens doit aller au-delà de la seule sécurité des biens et des personnes. Elle consiste aussi à lutter contre la précarité, l'isolement, les situations de handicap. Il faut aider les plus fragiles d'entre nous, trop souvent oubliés et même maltraités par la majorité municipale. Nous savons que les accidents de la vie peuvent vite entraîner une perte d'emploi, une baisse de revenu, voire la perte de son logement. La solidarité entre Groslaysiens doit permettre de surmonter ces périodes difficiles.

Les contrevérités véhiculées par le Maire ne servent ni le débat, ni les habitants. Contre vents et marées, nous maintiendrons notre cap : rigueur et justesse des arguments, respect des adversaires politiques, détermination.

AGENDA 2025

> JUIN/JUILLET/AOÛT

> JUIN :

- OPÉRATION RÉVISIONS À LA MÉDIATHÈQUE (WIFI GRATUIT, ACCÈS AUX PC ET À LA SALLE SILENCIEUSE)
- SAMEDI 14 JUIN : CONTANIMO (CONTES D'ANIMAUX) PAR DEUX CONTEUSES À LA MÉDIATHÈQUE
- DIMANCHE 15 JUIN : KERMESSE AU PARC DE LA COQUE
- MERCREDI 18 JUIN : SPECTACLE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS, 17H, SALLE DES FÊTES
- SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 JUIN : FÊTE DE LA MUSIQUE
- MERCREDI 25 : SCRABBLE GOURMAND PARTICIPATIF, 14H-17H30, À LA MÉDIATHÈQUE
- VENDREDI 27 : DÉJEUNER CROISIÈRE À AMIENS

> JUILLET :

- LUNDI 14 JUILLET : FEU D'ARTIFICE AU PARC DE LA COQUE
- DIMANCHE 27 JUILLET : DON DU SANG À GROSLAY, 9H-14H SALLE DES FÊTES
- BARBECUE OU PIQUE-NIQUE

> AOÛT :

- BARBECUE OU PIQUE-NIQUE
- SAMEDI 30 AOÛT : L'ANIMATION EN FÊTE, ORGANISÉ PAR LE SERVICE ANIMATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS, DE 13H30 À 18H30